



الإتحاد الجزائري لكرة القدم  
FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL



الرابطة الجهوية لكرة القدم باتنة  
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL BATNA

اللجنة الجهوية للانضباط  
Commission Régionale de Discipline

## Procès-verbal

N°39 - Séance du : 03/05/2023

Rencontres Séniors - Saison sportive 2022-2023

### Membres présents:

Nom et Prénoms	Qualités
BOUMARAF LARBI	Président
ABDESSEMED RAMDANE	Secrétaire
BENAHMED LAHCENE	Membre

### Ordre du jour:

- 1- Traitement des affaires.
- 2- Etudes réserves.
- 3- Divers.



## 1- Traitement des affaires

En application des règles généraux de la FAF (**Seniors 2018**) et suite à l'examen des pièces versées aux dossiers, aux rapports des officiels des rencontres ainsi qu'aux auditions.

la Commission de Discipline, après délibération, a pris les décisions suivantes:

### Division Régionale 01 - 26eme Journée «Séniors»

#### Affaire N° : 0588 ARBZ- ASBG du 02/05/2023 à KHENCHELA/HAMAM AMAR

R.A.S

#### Affaire N° : 0589 NRBOD- NRCB du 02/05/2023 à OULED DERRADJ

R.A.S

#### Affaire N° : 0590 ABSK- OBM du 02/05/2023 à SIDI KHALED

##### JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BENCHIKH AHMED YACINE	22R05J3611	OBM	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
MEGDOUD ADAM	22R05J2562	OBM	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
KARBO MHAMED ACHRAF	22R05J5487	ABSK	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

#### Affaire N° : 0591 EJBBA- OM du 02/05/2023 à B B A /OPOW

##### JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
SAHROUI NOUREDDINE	22R05J0289	OM	Expulsion.	Un (01) match ferme ET L'avertissement pour Comportement anti sportif est comptabilisé.	Contestation de décision + Comportement anti sportif.	101 & 100 R.G	2 000,00
BENHARIRA ZAKARIA	22R05J0063	EJBBA	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

##### DIRIGEANT (S):

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
---------------	-----------	------	--------------	----------------------	-------	---------	------------

AOUINA ABDELHAFID (Entraîneur)	22R05E0207	OM	<b>Expulsion.</b>	Quatre (04) matches fermes.	Critique publiquement des officiels de match (les arbitres). Récidiviste voir: -1 <sup>ère</sup> infraction PV N°22 de CRD du 18/01/2022 Affaire N°.	126 Alinéa 2 R.G	30 000,00
--------------------------------------	------------	----	-------------------	-----------------------------------	--	------------------------	-----------

## Affaire N° : 0592 TRBA- ABM du 02/05/2023 à ARRIS

## JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
MEHEZZEM ABDENNOUR	22R05J0225	TRBA	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
AOUF ABDELBASET	22R05J0363	ABM	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

## AUTRES SANCTIONS :

CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ABM	<b>4<sup>ème</sup> Infraction.</b> Récidiviste voir: -1 <sup>ère</sup> infraction PV N° 15 de CRD du 21/12/2022 Affaire N°204. -2 <sup>ème</sup> infraction PV N° 37 de CRD du 08/04/2023 Affaire N°549. -3 <sup>ème</sup> infraction PV N° 38 de CRD du 30/04/2023 Affaire N°569.	<b>Absence d'entraîneur.</b>	53 Alinéa 2 R.G ET 10 Alinéa 9 DR 2022/2023	40 000,00

## Affaire N° : 0593 CRBG- USAK du 02/05/2023 à BORDJ GHEDIR

## JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
KHARZI DJAMEL EDDINE	22R05J1313	USAK	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

## Affaire N° : 0594 SAB- MRM du 02/05/2023 à MAGRA

## JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BOUHDJAR AMIN	22R05J0917	SAB	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BAKHOUCHE AYMEN	22R05J1236	SAB	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
LAIB DJAMAL	22R05J2362	SAB	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

## Affaire N° : 0595 MCM- MBS du 02/05/2023 à MSILA/KHALFA

## JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
---------------	-----------	------	--------------	----------------------	-------	---------	------------

LEMKHALTI WALID	22R05J1124	MBS	Expulsion.	Trois (03) matchs dont Un (01) avec sursis.	Comportement antisportif envers adversaire (agression).	113 Alinéa « A » & 141 R.G	3 000,00
RAMLI ABDENNOUR	22R05J0804	MCM	Expulsion.	Trois (03) matchs dont Un (01) avec sursis.	Comportement antisportif envers adversaire (agression).	113 Alinéa « A » & 141 R.G	3 000,00
GHEHIOUECHE KAMEL ABDERRAHMEN	22R05J0271	MCM	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
KHATIBI TAREK	22R05J0971	MBS	Avertissement.	Un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00

## DIRIGEANT (S):

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
GHEMARI MOHAMED	22R05E0248	MBS	Expulsion.	Deux (02) matchs fermes.	CD+CD	101 & 152 R.G	4 000,00

## AUTRES SANCTIONS :

CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
MCM	6 <sup>ème</sup> Infraction. Récidiviste voir: -1 <sup>ère</sup> infraction PV N° 09 de CRD du 27/11/2022 Affaire N°100. -2 <sup>ème</sup> infraction PV N° 28 de CRD du 20/02/2023 Affaire N°404. -3 <sup>ème</sup> infraction PV N° 30 de CRD du 27/02/2023 Affaire N°430. -4 <sup>ème</sup> infraction PV N° 34 de CRD du 11/03/2023 Affaire N°481. -5 <sup>ème</sup> infraction PV N° 36 de CRD du 31/03/2023 Affaire N°523. -6 <sup>ème</sup> infraction PV N° 38 de CRD du 30/04/2023 Affaire N°569.	Absence d'entraîneur.	53 Alinéa 2 R.G ET 10 Alinéa 9 DR 2022/2023	40 000,00

## AUTRES SANCTIONS :

Suite a l'agression de l'arbitre a la fin de la rencontre les trois joueurs du club MCM, CHELIHI SOUFYANE LN 22R05J0918 et BETKA MILOUD LN 22R05J1425 DJEGHBELOU HICHAM LN 22R05J0261 restent suspendus jusqu'à nouvel ordre. (Affaire ouverte pour complément d'informations.)

## 2-Etudes réserves

## RESERVES N°07 :

AFFAIRE N°0595 – RENCONTRE MCM- MBS du 02/05/2023 à MSILA/KHALFA

Affaire ouverte pour complément d'informations.

### 3-Divers.

#### 01- RAPPEL DE L'ARTICLE 133 DES RG DE LA FAF (Règlement des amendes) :

Conformément à l'article 133 du règlement du championnat de football amateur :

- les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.
- Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe séniors du club fautif.

#### 02- RAPPEL DE L'ARTICLE 86 DES RG DE LA FAF (Contestation sur la participation):

Conformément à l'article 86 du règlement du championnat de football amateur :

- Le club est tenu impérativement de confirmer les réserves sur les joueurs faisant l'objet de contestation transcrites sur la feuille de match, faute de quoi il encourt la sanction de vingt mille (20.000,00 DA) dinars par joueur mis en cause pour les divisions régionales 1 et 2.

#### 03- RAPPEL DE L'ARTICLE 142 DES RG DE LA FAF (Responsabilité du décompte des sanctions):

Conformément à l'article 142 du règlement du championnat de football amateur :

- Le décompte des sanctions, avertissements ou autres relève de la seule responsabilité des clubs.

La séance s'est levée à 11h30.

Le Président

L.Boumaraf



Le Secrétaire

R.Abdessemed